

21 février 2006

06.116

Interpellation Pierre Bonhôte**Réduction des émissions de particules fines**

Les particules fines atmosphériques de taille micrométrique ou nanométrique constituent un problème majeur de santé publique de mieux en mieux identifié. Les situations météorologiques de stagnation que nous avons connues ces dernières semaines ont propulsé les concentrations en ces polluants à des valeurs situées bien au-delà des normes. Des mesures d'urgence ont été prises par certains cantons, de manière disparate.

Réunis par le conseiller fédéral chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), les conseillers d'Etat en charge de l'environnement ont incité le Conseil fédéral à adopter ou proposer des mesures efficaces dans les domaines de sa compétence.

Le Conseil d'Etat est invité à nous préciser quelles mesures il entend prendre sur le plan cantonal en complément ou en prévision de dispositions fédérales à venir, et en particulier comment il considère les propositions ci-après:

1. Incitation à l'acquisition de véhicules peu polluants par une modulation de la taxation. Une première modification de la taxe sur les véhicules est entrée en vigueur en décembre 2002 afin de mieux tenir compte des impacts environnementaux des véhicules. L'incitation reste toutefois faible et une seconde modification nous paraît nécessaire.
2. Engagement du Conseil d'Etat, par ses représentants au sein des Conseils d'administration des entreprises de transports publics, de favoriser la traction électrique sur les lignes urbaines. La tendance des entreprises de transports publics à une substitution rampante de la propulsion diesel à la propulsion électrique accroît les nuisances en milieu urbain.
3. Engagement du Conseil d'Etat, par ses représentants au sein des Conseils d'administration des entreprises de transports publics, de soutenir l'équipement de la flotte de véhicules diesel existants en filtres à particules. Le Conseil d'Etat est invité à nous préciser de quelle manière sa délégation au Conseil d'administration des TN s'est prononcée sur la proposition d'équiper la moitié des nouveaux véhicules acquis (proposition refusée par une voix d'écart le 17 novembre 2005).
4. Acquisition de véhicules à faibles émissions de particules pour le parc de l'Etat (propulsion à gaz en priorité, filtres en cas de propulsion diesel).
5. Renforcement du contrôle des installations de chauffage à mazout et à bois.

Cosignataires: O. Duvoisin, C. Bertschi, Frédéric Cuche, N. Fellrath et M. Debély.